



Conditions de fait 2003 et Promotions en B2

□ Passage du B classe normale en B2

➤ Rappel conditions statutaires

- 7^{ème} échelon en classe normale depuis 2 ans
- 5 ans de services en B au 31 décembre 2002

➤ Rappel conditions 2002

- **Retraitables :**
 - 59 ans et plus
 - 9 ans d'ancienneté minimum
- **Passages à l'ancienneté :**
 - 11 ans d'ancienneté minimum
 - 12^{ème} échelon pour les SA
 - 11^{ème} échelon pour les CTP
- **Passages au choix (identiques à 2001):**
 - SA : 11^{ème} échelon minimum et 10 ans d'ancienneté
 - CTP : 9^{ème} échelon minimum et 10 ans d'ancienneté

➤ Conditions 2003

- **Retraitables :**
 - 59 ans et plus
 - 9 ans d'ancienneté
- **Ancienneté :**
 - 10 ans d'ancienneté minimum
 - 12^{ème} échelon pour les SA
 - 11^{ème} échelon pour les CTP
- **Choix :**
 - 9 ans d'ancienneté minimum
 - 11^{ème} échelon pour les SA
 - 9^{ème} échelon pour les CTP

➤ Nombre de promouvables statutaires =628

- 408 SA (65%)
- 220 CTP (35%)

➤ Nombre de promotions de fait (150 postes)

- 8 retraitables SA + 0 CTP
- 53 à l'ancienneté SA + 45 CTP
- 36 au choix SA + 8 CTP

SUD CENTRALE s'est prononcé clairement pour le maintien clair d'une proportion majoritaire de passage à l'ancienneté et a dénoncé le grand nombre d'agents bloqués en 11^{ème} échelon de SA (89) du fait de l'absence de mesures les concernant lors de la fusion Finances/Industrie. Leur sort ne sera pas encore résolu cette année et les disparités de déroulement de carrière avec les CTP perdurent !